



Association  
**SUI GENERIS**

CAS PRATIQUE<sup>1</sup>  
Édition 2023

**DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

<sup>1</sup> Cas conçu et rédigé par Lou Palop, Trésorier et Administrateur Pôle Communication et Partenariats de *Sui Generis*, Collaborateur – Rédacteur d'actes en Office Notarial.

## CHRONOLOGIE OBJECTIVE DES FAITS

**5 Novembre 2018 :** Au petit matin, d'une nuit d'automne fortement pluvieuse et orageuse, vers 5h30 du matin, un camion-citerne de la compagnie « GreenOil », immatriculé en France est retrouvé fortement accidenté au niveau du pont de la D570, qui traverse le Canal Rhin-Rhône.

A l'arrivée des secours, le conducteur est hélicoptéré dans un état critique vers le CHU de Mulhouse.

La citerne est éventrée et l'avant du véhicule montre des signes d'explosion.

Constatation étrange au niveau du pare-brise de la cabine, il semblerait qu'un « élément de grande taille » ait été éjecté de la cabine. Toutefois, aux abords proches de l'accident, aucun signe d'un éventuel second corps selon la première constatation ou de tout autre objet d'un volume similaire.

Toujours d'après les premières constatations, il s'avèrerait que la citerne roulait « à vide », au vu des légères fuites de liquides déversées sur la chaussée, la plupart provenant *a priori* des réservoirs d'essence. Ces déversements de liquide ont « rapidement » été neutralisés par la dispersion de sable absorbant sur toutes les parties souillées afin d'éviter une contamination des eaux environnantes.

**9 Novembre 2018 :** Un rameur, du club d'aviron de Niffer, signale à la gendarmerie une masse suspecte dans les branchages à proximité du club, sur le canal Rhin-Rhône. Il n'ose pas s'en rapprocher. Vingt minutes plus tard, à la suite de l'arrivée des forces de l'ordre et des pompiers, la « masse suspecte » s'avère être le corps d'un homme sans vie, présentant de nombreuses coupures et signes d'un choc traumatique au niveau de la face. Son corps était semi-immérgé et semblait être dans les eaux depuis environ 96h.

L'examen médico-légal permet de mettre en évidence des larves de mouches positionnées dans les blessures. Ces dernières, analysées, révèlent une toxicité importante, mélange de gasoil et d'une substance « non identifiée » de type dérivé de « biocarburant ». La présence de gasoil permet un rapprochement rapide avec l'autre affaire en cours, celle du camion accidenté retrouvé quelques jours auparavant. Le volume du corps, correspond au trou laissé dans le pare-brise.

Ce même jour, un prétendu témoin de l'accident, Francky Le Roc, se présente encore en état de choc, à la gendarmerie de Niffer. Il affirme que dans la nuit du 4 au 5 novembre, il a aperçu ledit camion « GreenOil » vers 3h - 3h30 du matin quitter la centrale « GreenEnergy »<sup>1</sup> de Mulhouse. Il a ensuite entendu une grosse déflagration dans les minutes qui suivaient.

Il identifie tout à fait le chauffeur. C'est lui qui indique que ce dernier n'était pas seul dans la cabine. Malheureusement l'état dudit chauffeur ne lui permettra pas de témoigner, ce dernier faisant état de lésions cérébrales irréversibles, le plongeant dans un état végétatif avancé.

Toutefois au regard de son passé toxicodépendant, la fiabilité de son témoignage demeure incertaine. Son témoignage est d'autant plus troublant qu'on aurait vu un nuage à l'arrière du

---

1 GreenEnergy est une filiale, en énergies dites vertes, du leader européen en énergie, le groupe Oil Corporation.

camion "le camion était nimbé d'une auréole bleu/orange quand j'ai réussi à le localiser au loin". Il explique ne pas avoir voulu s'en approcher davantage de peur d'être contaminé par l'odeur bizarre qui s'en dégageait.

A noter que l'état du véhicule ne permet pas de déterminer si l'explosion est antérieure ou postérieure à l'accident.

À la suite de ce témoignage, une seconde équipe d'agents revient constater sur le terrain de l'accident pour essayer de trouver d'éventuelles autres traces d'agents polluants. Ils s'aperçoivent qu'il y a eu un nettoyage important, mais les analyses et prélèvements dans les milieux environnants (herbe du bas-côté et eau du canal) à J+4 révèlent un taux de pollution instable qui oscille de part et d'autre des seuils légaux, *a priori* dû aux écoulements de gasoil de la citerne. Une équipe de dépollution sera dépêchée dans les heures qui suivent pour extraire les dernières « taches de gasoil » qui persistaient le long des berges.

Finalement le dossier est clos rapidement et il est conclu à un accident en raison de la météo (gros orage et forte pluie ayant causé sortie de route, et explosion *a priori* causée par étincelle induite par le choc au contact d'un des réservoirs). L'accident semble sans incidence apparentes, hors victimes corporelles.

**Janvier 2019** : Eliott Ness, habitant de la commune de Kems, se rend au commissariat de police pour indiquer que son cheptel de vaches est en train d'être décimé depuis qu'il les alimente en eau issue de son puit.

**Avril 2019** : Mr Letigre, habitant de la commune de Hombourg, se plaint ainsi que sa famille, d'être affecté de troubles sévères de la digestion, et respiratoires. Des travaux récents près de son terrain lui font penser que la commune a causé son dommage. Il suppose que les canalisations ont été polluées.

**Janvier 2020** : Mr Letigre et sa famille sont affectés de nouveaux malheurs. Leur jeune enfant Al est décédé d'un cancer foudroyant mi-décembre 2019, à l'âge de 7 ans et demi. Leur second fils, Capone, 10 ans à peine, ne semble pas se remettre d'une pneumonie.

Après une consultation chez le Dr Merlin, le 3 janvier 2020, celui-ci indique que le pronostic vital est engagé et ordonne une batterie d'exams complémentaires dont un bilan sanguin complet, bilans hépatique et néphrologique. Résultats : l'enfant est condamné sous 6 mois. Ses analyses révèlent la présence d'un empoisonnement au "vardakorroll", produit dont la toxicité est telle qu'elle est interdite en Europe.

**Mars 2020** : Le Dr Merlin inquiet et surpris de cette situation n'hésite pas à solliciter un avocat, Me Pierre-Lou Arref, qui accepte de se charger de ce dossier. Il s'associe avec l'expert Luc Nadis, pour pouvoir mener à bien leurs investigations et poursuites.

Plusieurs demandes d'information et de communication de documents administratifs ont été réalisées par Me Arref et son équipe de travail. Toutefois, ces dernières sont demeurées sans réponses, malgré les multiples relances. Les destinataires de ces demandes sont les ministères de la santé, de l'environnement, de l'industrie et de l'énergie.

Le contexte de guerre russo-ukrainienne, explique une situation générale de crise énergétique qui n'a pas été anticipée (ou pas suffisamment ?). Nombreux étaient les éléments qui pourtant

laissaient envisager un conflit et des difficultés majeures en termes d'approvisionnement. Comment des états souverains n'ont-ils pu prévoir ce qui allait se passer et en constater les premiers signes ?

L'Allemagne Merkelienne aurait-elle fait une erreur stratégique, contrairement à la France ? N'il y va-t-il pas un trafic qui a pu se mettre en place entre les deux pays pour limiter l'impact de ces difficultés sur leurs populations ? Les taux d'inflation sont si élevés que l'on se demande si les chancelleries souhaitent communiquer.

**Aout 2020 :** Un grand observateur économique Solal Polap estime qu'en 3 ans, l'Allemagne a intensifié ses relations avec la France pour densifier son approvisionnement énergétique. Un autre expert, Milan Scotty, commence à s'interroger sur un rééquilibrage improbable de la situation allemande : sachant que la Russie a sapé les ressources de l'Allemagne, n'y aurait-il pas un dark market énergétique en plein développement ??? La question se pose d'autant que d'autres pays (Italie, Espagne et Portugal), pourtant grands approvisionneurs, voient leurs marchés compromis.

**Février 2021 :** Me Pierre-Lou Arref et l'expert Luc Nadis ayant fait effectuer des prélèvements par des laboratoires privés entre Bad Bellingen (Allemagne) et Lyon, sont sur la piste de plus en plus sérieuse d'une propagation "accidentelle", mais coupable, du "Vardakorroll". L'analyse est sollicitée en raison d'une recrudescence des cas d'empoisonnement infantile dans ces régions.

Le Vardakorroll est une molécule bien connue comme étant toxique pour le foie et provoquer des lésions variables au niveau du cerveau. Les développements pathologiques de l'absorption de ce produit peuvent produire des dérèglements disparates selon les sujets touchés, allant du développement d'infections bénignes localisées sur le foie et les reins, à celles de métastases similaires à celles déclenchées par un cancer généralisé.

**Avril 2021 :** Kevin Le Roc, frère de Francky Le Roc, témoin initial de l'accident du camion « GreenOil », prend attache avec Me Arref et l'expert Nadis. Sur la base des propos de son frère, il n'a jamais cessé de faire des recherches. En effet, il a lu, il y a quelques semaines, un article publié dans Le Globe, publié par Me Arref et ses confrères, faisant un appel à témoignages pour des pathologies similaires à celles constatées par ailleurs. Il leur explique que le Vardakorroll peut induire tous ces effets, mais peut aussi avoir des effets plus dévastateurs au-delà de ceux connus, notamment la stérilité et autres troubles neuropsychologiques.

L'expert Nadis commence à s'interroger sur l'accident du camion GreenOil, cela d'autant que le frère du défunt a déjà parlé à plusieurs reprises de GreenOil.

Le témoignage rapporté de Francky Le Roc, par son frère, met en évidence certains points intrigant l'avocat et son équipe de travail, notamment un trafic routier de nuit important pour cet axe secondaire qui ne renvoie vers aucun lieu touristique.

Kevin Le Roc explique également que son frère était un insomniaque notoire, qu'il passait ses nuits à errer en rase campagne, loin des lumières de la ville, jusqu'à trouver le sommeil et retourner chez lui pour se coucher.

A noter qu'à la suite de cet article d'appel à témoignages paru dans la presse, ce ne sont pas

moins de huit familles qui souhaitent intenter un recours, et sollicitent Me Arref pour défendre leurs intérêts. Il leur recommande alors de monter une action collective, regroupant l'ensemble des victimes.

**Mai-Juin 2021** : La convergence des témoignages conduit l'avocat et son équipe de travail à demander des actes administratifs, parmi lesquels les rapports de police concernant l'accident, et ceux relatifs à l'exploitation de la société à peine frontalière "Oil Corporation", basée à Bad Bellingen.

La pollution du Rhin s'étant développée, ce ne sont plus 8 familles, mais 1300 familles, qui sont concernées et se rapprochent du collectif de victimes « Stop Vardakorroll ».

**Courant de l'été 2021** : L'expert Luc Nadis décide de se rapprocher d'une consœur allemande avec qui il a fait ses études, le Pr. Vanessa Limefe. Cette dernière l'informe immédiatement qu'elle se trouve avec des cas similaires et une revendication du syndicat "Das Grüne", qui travaille évidemment pour "Oil Corporation", leader européen en matière de recyclage d'huiles pour production de biocarburants.

Les accusations soulevées par les victimes à l'endroit d'Oil Corporation, de la France et de la République Fédérale d'Allemagne, sont nombreuses et lourdes de sens :

- non-assistance à personne en danger ;
- mise en danger de la vie d'autrui ;
- danger climatique et environnemental ;
- meurtres de la part des Etats ;
- irresponsabilité énergétique des Etats ;
- transport frontalier dangereux en violation de la réglementation Européenne ;
- introduction illicite de matières prohibées sur les territoires français et allemands ;
- atteintes au droit à la vie.

Les victimes demandent également une enquête approfondie sur les activités de la société « Oil Corporation ».

**1<sup>er</sup> septembre 2021** : Face aux nombreux démentis par voie de presse émanant des plus hautes sphères de chacun des Etats (Ministère de la Solidarité et de la Santé et Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), ainsi que de la part du leader européen « Oil Corporation », réfutant tout lien de cause à effet entre « *un simple accident de la route* » et une série « *d'empoisonnements* » à une molécule « *absente de nos territoires* », des recours internes sont initiés dans chacun des deux pays par le collectif des victimes franco-allemand, « Stop Vardakorroll » .

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2022** : La *Bundesverfassungsgericht* (BverfG), ou Tribunal constitutionnel fédéral d'Allemagne, rend un arrêt aux termes duquel la France est désignée comme prioritaire pour traiter cette affaire, au regard du fait que le crime initial s'est réalisé sur le territoire français.

**Le 2 janvier 2023** : Le collectif des victimes, « Stop Vardakorroll », soutenu par leurs alliées décident d'agir en France, mais au regard des réponses déjà données, décident de saisir

directement la CeDH notamment sur le fondement d'une violation des articles 2, 8, 10 et 14 de la Convention.

Le recours collectif est porté par trois enfants, Cassou, Amber et Aymeric, vivant dans un périmètre de 400km du point initial de contamination, dont la santé a particulièrement été impactée par l'empoisonnement au Vardakorroll. Chacun d'entre eux est actuellement hospitalisé, depuis plus de 2 ans en unité d'homologie et oncologie pédiatrique, alternant hospitalisation de jours et séjours prolongés en hôpital. Leurs pronostics vitaux sont de 4 à 5 ans si les soins actuellement engagés n'aboutissent pas.

**Nota bene :** Les personnages et les situations de ce cas étant purement fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.

Les lois applicables au présent cas sont celles du Droit positif français, et de l'Union Européenne.

## **ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

### **Annexes**

**ANNEXE 1 :** Extraits de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales

**ANNEXE 2 :** Carte topographique du Canal Rhin-Rhône

**ANNEXE 3 :** Article Le Globe : « Vardakorroll : le collectif recense ses victimes » - entretien exclusif avec Julie DARTICHAUX, figure de proue du collectif "STOP VORDAKORROLL".

**ANNEXE 4 :** Article Sciences & Monde : Vardakorroll Gate : L'analyse des biotopes du canal Rhin-Rhône, source de fortes inquiétudes au sein de la communauté scientifique, qui lance un appel à la solidarité.

**ANNEXE 5 :** Communiqué de presse conjoint des Ministères de la Solidarité et de la Santé et Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – réponse au « Vardakorroll Gate »

**ANNEXE 6 :** Installations classées Géorisques - Ministère de la transition écologique

## **ANNEXE 1 : Extraits de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales**

« [...]

### **Article 2 – Droit à la vie**

1) Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.

2) La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire :

a - pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale;

b - pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue;

c - pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

[...]

### **Article 8 – Droit au respect de la vie privée et familiale**

1) Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

2) Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

[...]

### **Article 10 – Liberté d'expression**

1) Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent



article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2) L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

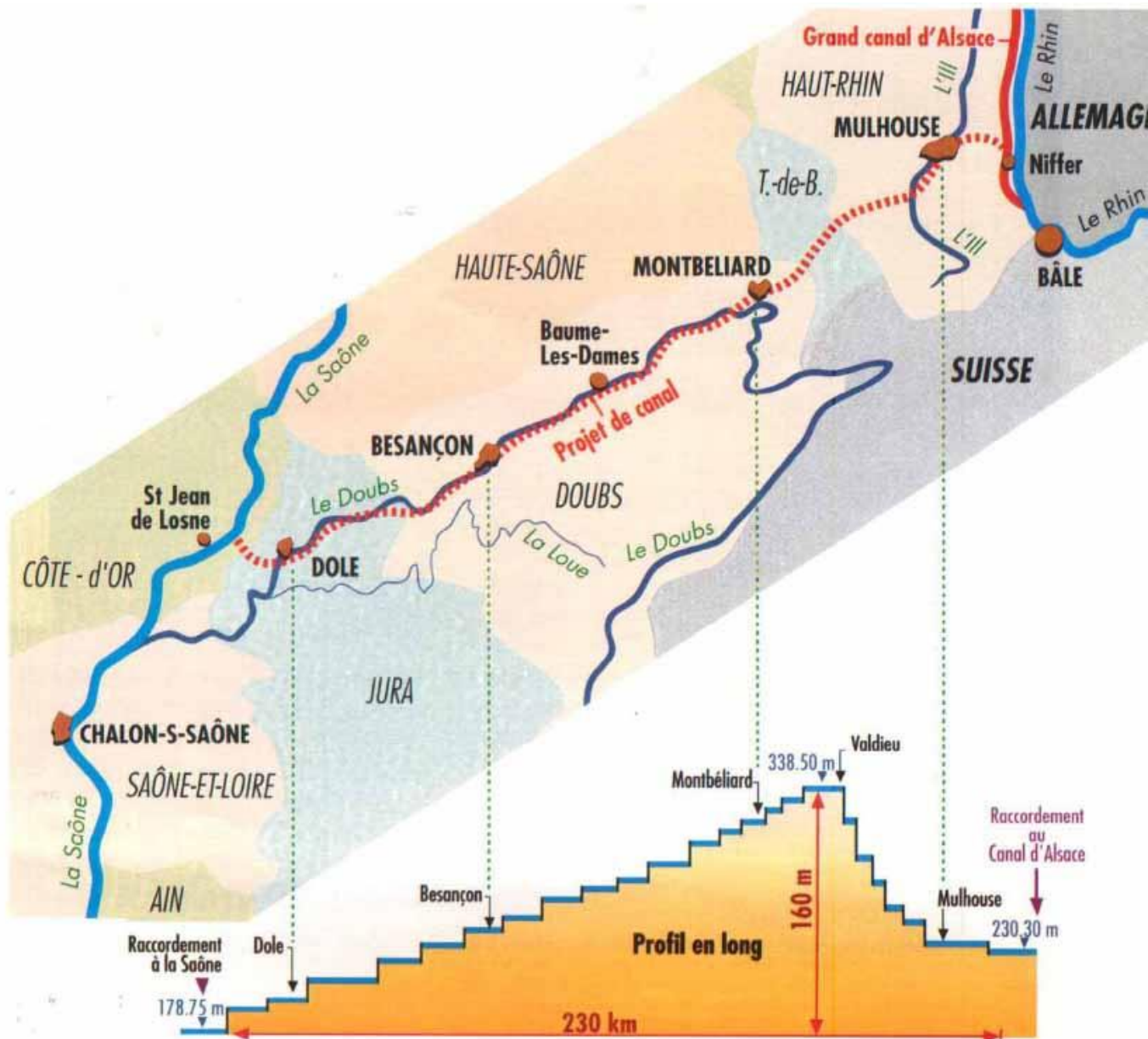
[...]

#### **Article 14 – Interdiction de discrimination**

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

[...] »

## ANNEXE 2 : Carte topographique du Canal Rhin-Rhône



Crédits : RIVERNET.ORG, « Le canal Rhin-Rhône : le canal de l'absurde », en ligne : [https://www.rivernet.org/rhinrhon/rrho1\\_f.htm](https://www.rivernet.org/rhinrhon/rrho1_f.htm)

## ANNEXE 3



## VORDAKORROLL : LE COLLECTIF RECENSE SES VICTIMES - ENTRETIEN EXCLUSIF AVEC JULIE DARTICHAUX, FIGURE DE PROUE DU COLLECTIF "STOP VORDAKORROLL"

Par Pat CEPARIZ et Joëlle ARROSI - Publié le 01/04/2021 à 7h22

Faisant suite aux récentes révélations sur ce que l'opinion publique nomme le "VORDAKORROLL-GATE", nombreuses sont les victimes qui affluent sur les réseaux sociaux et cherchent à faire enregistrer leurs plaintes. A cette occasion, Julie DARTICHAUX, personnalité phare des mouvements pro-environnement, chargée de la collecte des plaintes pour le collectif "Stop Vardakorroll", a accordé un entretien exclusif auprès de notre rédaction.

*Nous accueillant à son domicile, un sublime duplex logé au cœur d'un hôtel particulier du 16<sup>e</sup> arrondissement, Julie DARTICHAUX est entourée de ses êtres les plus chers : Hedwige son bouledogue français, et Altesse-Sérénissime, son chat écaille de tortue au caractère bien trempé. Celle que nous connaissons de par ses actions coup de poing, militante dans l'âme, montre un visage d'apparence serein et apaisé, et nous accueille autour d'un Thé Matcha.*

**Q :** Tout d'abord, merci de nous accueillir chez vous Madame DARTICHAUX. En ce contexte de crise du VORDAKORROLL GATE, pouvez-vous nous donner votre sentiment sur la situation ?

**R :** Merci à vous de m'accorder cet espace de parole. Concernant le VORDAKORROLL GATE, j'ai tellement de mots qui me viennent à l'esprit : l'injustice, le dégoût, la révolte, la haine à l'encontre de ceux qui essaient d'étouffer ce scandale socio-environnemental ! Ils devraient avoir honte du nombre de victimes causées par leur cupidité et soif de pouvoir ! Il y a de quoi vouloir éliminer ces parasites de l'espèce humaine !



**Q :** Vos propos sont forts, et engagés, n'avez-vous pas peur de solliciter une révolte, et notamment d'éventuelles conséquences judiciaires à votre encontre ?

**R :** Moi, avoir peur ?! Jamais ! Que cela soit dû une bonne fois pour toutes, la peur doit changer de camp ! C'est à ceux qui sont responsables de ce scandale d'avoir peur et d'assumer les conséquences de leurs actes ! Je sais de quoi je parle.

Malgré mes "opérations coup de poing" précédentes comme "L'Opération Abeille" (ndlr: 1998 - fauchage illégal de champs pour dénoncer l'utilisation du Glyphosate et sauvegarde des ruchers de Trifouillies-Oies), "L'Opération Espadon" (ndlr: 2002 - lutte contre la chasse à l'espadon en Mer Méditerranée) ou encore "L'Opération tarte dans ta gueule" (ndlr: 2016 - Entartage du Ministre de l'écologie, Mr Planker, lors d'un meeting à Chantilly, sur la transition écologique et l'industriel qui m'a voulu le port d'un bracelet électronique pendant 18 mois, on sait qu'il faut des révoltes pour se faire entendre et gagner les combats pour la planète et nous-mêmes, ses locataires. J'ai toujours assumé et assumerai toujours mes propos et prises de positions, qui ne tendent qu'à réinstaurer de l'équilibre là où il n'y en a plus, faute de dirigeants impartiaux et compétents.

**Q :** Depuis quelques mois que cette affaire du VORDAKORROLL GATE à fait surface en France, vous n'avez pas hésité à devenir la figure de proue et porte-parole médiatique pour le collectif des victimes. Pourquoi cet énième engagement ?

**R :** Je ne compte plus le nombre de causes que je soutiens... Tant qu'il y aura des injustices socio-environnementales, et tant que j'en aurai la capacité, je répondrai présente ! Trouvez vous normal qu'il y ait des gens, et encore plus des gamins, qui soient victimes et qui crèvent de pollutions causées par les magnats de l'industrie et les incapables qui nous gouvernent qui leur laissent tout passer, du moment où ils ont en contrepartie les financements de leurs projets ??? C'est à vomir cette situation ! Ce n'est plus tenable, nous devons nous réveiller et agir !



**Q :** Vous appelez à l'action face à cette situation, mais concrètement, comment peut-on aider les victimes ?

**R :** C'est simple : pour les victimes, le minimum que vous puissiez faire c'est de signer les pétitions pour le soutien de l'action collective auprès de la CeDH, que nous sommes en train de monter avec le collectif "Stop Vardakorroll", et notre équipe d'avocats hors du commun !

Ensuite pour tous ceux et celles qui ont vu ces derniers mois des symptômes correspondants à ceux décrits sur les documents d'analyses et d'enquête à disposition sur notre site (StopVardakorroll.com), n'hésitez surtout pas à nous contacter pour, qu'après vérifications par notre équipe de scientifiques, nous puissions vous ajouter à la liste des victimes pour l'action collective et faire enregistrer votre plainte.

**Q :** Merci pour vos conseils avisés, en espérant que cela puisse faire avancer la cause. Un dernier mot pour la fin ?

**R :** Si je puis me le permettre, je ne saurais que vous inciter à boycotter durablement toute cette industrie et l'ensemble des marques et produits dérivés de la firme "Oil Corporation", et à changer durablement vos habitudes de consommation... la seule chose qui les tiens c'est le pognon ! Coupons les cordons de la bourse!!!

N'oubliez pas, "La révolution de l'environnement, c'est pas que moi, c'est nous !"



## VORDAKORROLL GATE : L'ANALYSE DES BIOTOPES DU CANAL RHIN-RHÔNE, SOURCE DE FORTES INQUIÉTUDES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE, QUI LANCE UN APPEL À LA SOLIDARITÉ

Après publication des analyses diligentées par l'équipe de Me Pierre-Lou Erraf, auprès des laboratoires indépendants français, « NorcamBio Institut », et allemand, « PharmaKermel », concluant chacun dans les mêmes proportions à des taux de pollution élevés au hydrocarbures et Vordakorroll, sur plus de 100 points de captation, entre Niffer (68) et Lyon (69), la communauté scientifique fait un constat alarmant sur ce « désastre écologique » du siècle et ses répercussion sur la faune et flore environnante.

Interrogé à ce sujet, Le Pr. Rerrechs, fervent protecteur de la biodiversité et associé du Pr. Tan Emoth, spécialiste mondial en gestion des risques environnementaux, co-fondateur du NorcamBio Institut, donne l'exemple de la population de Rainette Cendrée, espèce endémique du Canal Rhin-Rhône, ait fortement diminué alors qu'elle était stable depuis plus de 40 ans. Nombreux sont les cas d'œufs dont le développement vers le « têtard » est stoppé net, et les cas de têtards présentant des malformations.

Après analyses et dissections des sujets retrouvés sans vie, il s'avère que les concentrations d'hydrocarbures et de vardakorroll stockés dans leur système sanguins sont 10x supérieures à la moyenne, provoquant des œdèmes et caillots obstruant les systèmes nerveux et respiratoires.



Le Pr. Rerrechs, soucieux de parfaire son analyse de la situation, s'est adjoint l'avis du Pr. Alain Gegade-Corsat, éminent herpétologue, membre du collège scientifique européen de PharmaKermel, vouant sa vie à l'étude et sauvegarde des amphibiens et des reptiles.

De concert, ils dénoncent tous deux « un désastre écologique, du jamais vu depuis la marée noire due au naufrage de l'Erika, en 1999 ». Ils poursuivent ainsi « Il est plus qu'urgent d'aller prélever et sécuriser les nids et les sujets adultes afin de préserver l'espèce des Rainettes Cendrées ! Nous avons déjà plus d'une centaine de bénévoles prêts à nous aider à récupérer les Rainettes sur place. Il nous faut des aquariums et terrariums pour réussir ce sauvetage. Nous en appelons à la solidarité de tous et toutes. »

Un fond de solidarité « SOS Rainette Cendrée » est désormais ouvert sur la plateforme « CashCashSolidarité ». Ce ne sont pas moins de 20.000€ qui ont été récoltés en moins de 48h.

## ANNEXE 5



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er septembre 2021

Ministère de la Solidarité et de la Santé, et du Ministère de la  
Transition écologique et de la Cohésion des territoires –  
réponse conjointe au « Vardakorroll Gate »

**PARIS - A l'occasion de la session de travail conjointe exceptionnelle de ce jour, mercredi 1er septembre 2021, les Ministres de la Solidarité et de la Santé, et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que leurs équipes respectives, ont rappelé l'importance de préserver les écosystèmes et la vie humaine sur le territoire français, et particulièrement en zones transfrontalière franco-allemande, berceau d'une activité humaine, économique et industrielle historique et essentielle. L'accent a particulièrement été mis sur la protection des droits fondamentaux de tous, particulièrement en cette période de troubles face au « VordakorrollGate ».**

Nous soussignés, Ministres la Solidarité et de la Santé, et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés dans le cadre de nos mandatures respectives, et au regard des valeurs de la Ve République, dénonçons tout lien de cause à effet entre un simple accident de la route, survenu dans la nuit du 4 au 5 novembre 2018 au niveau du pont de la D570, qui traverse le Canal Rhin-Rhône, et une supposée série d'empoisonnements à une molécule absente de nos territoires, comme le laissent entendre quelques individus par voie de presse, sans preuves réelles et sérieuses, approuvées par les services compétents.

Soucieux de la préservation des écosystèmes fragile, de la paix sociale et la vie humaine, pour le bien de l'humanité, et face aux lourdes accusations visant les plus hautes institutions de l'Etat, nos ministères affirment avec fermeté qu'ils ne toléreront aucune introduction, sur le territoire étatique, de substances aussi nocives que le Vardakorroll, pouvant porter atteinte à la vie de nos concitoyens ou autrui.

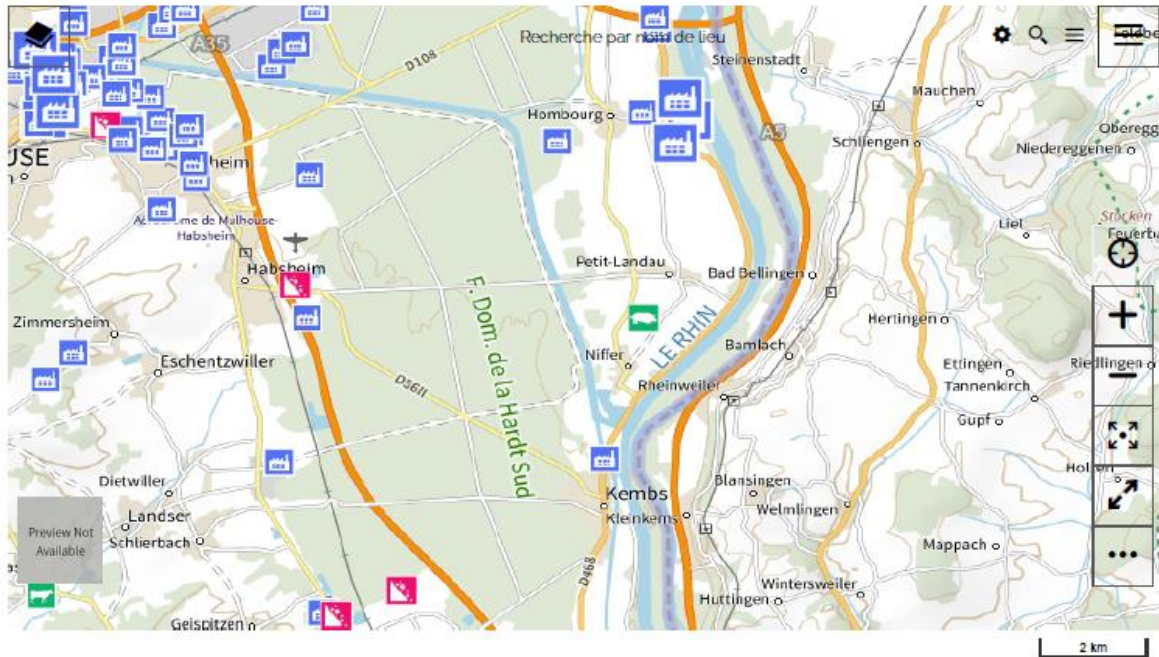
Par la même occasion nous soutenons qu'aucun pacte bilatéral, ou avec un ou plusieurs pays tiers, en matière énergétique visant à recycler des déchets nocifs issus des productions d'énergie n'a existé, existe ou existera.

Enfin, les ministères signataires du présent communiqué condamneront à juste titre toutes personnes, qu'elles soient physiques ou morales, qui seraient potentiellement impliquées dans de tels agissements, s'il s'en avérait être le cas à l'issue des procédures judiciaires en cours et/ou à venir menées par les présumées victimes.

Service presse de la République Française  
tel : 01.02.03.04.05 / presse@republiquefrancaise.fr

## ANNEXE 6 : Installations classées Géorisques - Ministère de la transition écologique

Zone : Canal Rhin-Rhône / Commune de Niffer et alentours



Source :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/carte#/admin/com/68238>



**TOUS DROITS RESERVES – ASSOCIATION SUI GENERIS / JANVIER 2023**